

DEPARTEMENT  
DU PAS-DE-CALAIS

REPUBLIQUE FRANCAISE

ARRONDISSEMENT DE  
BOULOGNE SUR MER

## COMMUNE DE COLEMBERT

62142

CANTON DE  
DESVRES

*Le 24 mars 2025*

Téléphone : 03.21.33.30.88

e-mail : [communedecolembert@wanadoo.fr](mailto:communedecolembert@wanadoo.fr)

site internet : [www.colembert.fr](http://www.colembert.fr)

### INFORMATIONS MUNICIPALES

#### Horaires et Permanences de la Mairie

Ouvert au public :

- le mardi : de 14h00 à 17h30
- le mercredi : de 09h00 à 12h00
- le vendredi : de 14h00 à 18h30

Monsieur Etienne MAES, Maire, reçoit le vendredi de 16h00 à 18h30 et sur rendez-vous.

#### Horaires d'Ouverture de l'Agence Postale Communale

L'Agence Postale Communale située, 27 rue Principale est ouverte au public

***Du lundi au vendredi de 8h30 à 11h30***

Contact téléphonique : 03 21 30 19 18

#### Horaires d'Ouverture de la Bibliothèque

Le mercredi de 9h30 à 12h30

Le vendredi de 16h00 à 19h00

Le samedi de 10h00 à 12h00

**Nous vous attendons nombreux à l'animation sur le thème de la lecture et des travaux manuels qui sera organisée le mercredi 9 avril 2025, de 10h à 11h30.**

#### Hauts de France Propres

Nous organisons la collecte des déchets dans l'ensemble des rues du village, le **samedi 29 mars 2025. Rendez-vous à 9h30** devant la mairie (tract joint).

## **Repair Café**

La commune met à disposition un local situé à côté de la bibliothèque pour l'animation du Repair Café.

**Il est ouvert le 1<sup>er</sup> et 3<sup>ème</sup> mardi du mois de 16h00 à 19h00**

N'hésitez pas à venir les rencontrer !

Afin de compléter notre atelier, vous pouvez nous déposer du matériel de bricolage dont vous n'en n'avez plus l'utilité.

## **CCAS**

La Commune s'associe à la chorale « LES VOIX DU CARAQUET et au FLACC pour l'organisation d'un concert au profit de SOLINE, le vendredi 16 mai 2025 à 20 heures (tract joint).

## **Respect du Code de la Route**

Il est rappelé aux automobilistes fréquentant les rues de la commune qu'il est indispensable **de respecter le code de la route et notamment les limitations de vitesse et les règles de stationnement** afin d'assurer la sécurité de tous: riverains, piétons, cyclistes et automobilistes.

## **Déjections Canines**

Accepteriez-vous de trouver des déjections canines devant votre porte alors que vous ne possédez pas d'animal de compagnie !?

Accepteriez-vous de recevoir sur votre visage les projections des déjections canines lorsque vous tondez votre pelouse !?

Accepteriez-vous de rentrer chez vous les semelles maculées de déjections canines lorsque vous empruntez les trottoirs de la commune !?

**Pour éviter ces désagréments nous demandons aux promeneurs accompagnés d'animaux domestiques de surveiller leurs animaux, de collecter et de déposer les excréments dans les poubelles et de préserver les lieux.**

## **Elagage**

Les haies doivent être taillées à l'aplomb du domaine public. Il appartient aux propriétaires d'élaguer ou d'abattre les arbres morts ou malades, susceptibles de tomber sur la voie publique.

## **Vigilance**

Afin de mettre un terme aux cambriolages nous comptons sur la vigilance de chacun.

N'hésitez pas à relever l'immatriculation du véhicule suspect et à signaler aussitôt les faits aux forces de l'ordre.

L'action collective nous aidera à maintenir la sécurité de tous.

Pour rappel tel de la brigade de Desvres 03.21.91.70.17 ou le 17.

## **Benne à déchets verts**

Une benne destinée exclusivement à la collecte des déchets verts (pelouses, branches) est mise à notre disposition par la Communauté de Communes.

Elle est située à l'intersection de la rue Profonde et de la rue de la Linoterie, à côté du pont de la 2X2 voies.

**Nous vous demandons de respecter les consignes et les lieux et de récupérer les emballages qui ont servis au transport.**

## **Inscriptions sur les listes électorales**

Depuis le 01<sup>er</sup> janvier 2019, les modalités d'inscription sur les listes électorales sont facilitées ; il est désormais possible de s'inscrire tout au long de l'année.

Nous vous rappelons, qu'**en cas de changement de domicile, vous devez effectuer vous-même la démarche d'inscription** en vous rendant en mairie ou directement sur le site dédié

**<https://www.service-public.fr/>**

## **Calendrier des fêtes et des animations**

- Colembert propre, le samedi 29 mars à 9h30 (tract joint),
- Chasse aux œufs, le dimanche 20 avril,
- Fête des voisins, le samedi 31 mai.

## **Site internet**

Vous retrouverez les actualités sur le site internet de la commune : **[www.colembert.fr](http://www.colembert.fr)**

